



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE GOVEN

**SEANCE DU 12/02/2024**

**DATE DE CONVOCATION : 06/02/2024**

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 26**

**PRESENT(S)** : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Olivier TORTELIER, Nathalie BERTHO, Loïc HERVOIR, Marie-Hélène AUBREE, Laurent KERIVEL, Yannick GOUGEON, Nathalie BLOMMAERT, Nathalie DREAN, Mickaël TANGUY, Fabienne HEMERY, Sylvie AGAËSSE, Christophe LERAY, Aurélie SAULNIER, Géraldine TRONCA, Florence GOURMELEN, Martine BOUGAULT, Jean-François PLAIN, Fabrice GAUBERT, Magali POISSON-VANNIER

**PROCURATION(S)** : Bruno LEROY donne pouvoir à Yannick TRINQUART, Ronan GUIBERT à Olivier TORTELIER, Karine CHEVALIER à Sylvie AGAËSSE, Nicolas ELLEOUET à Norbert SAULNIER

**ABSENT(S)** : Patricia PERSAIS (excusée)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Nathalie BLOMMAERT

**Affaires sociales 2024.02.006 RESPONSABILITE DE L'ETAT ENVERS LES EHPAD – ETUDE JURIDIQUE  
(Annule et remplace la délibération n°2023.11.010)**

M. le Maire rappelle la délibération n°2023.11.010 du 13/11/2023, et indique qu'il convient de remettre ce point à l'ordre du jour, la formulation de la délibération devant être identique pour toutes les communes.

M le Maire rappelle à l'assemblée que les Maires des Côtes d'Armor, réunis le 29 juin 2023 à La Roche-Jaudy pour évoquer la situation financière des EHPAD publics, ont acté de mandater le cabinet Coudray pour réaliser une étude juridique sur l'opportunité d'ester en justice contre l'Etat pour manquement à ses responsabilités dans le financement des EHPAD publics.

Il a été proposé de répartir les frais engagés au prorata du nombre de communes participantes.

Vu le CGCT,

Vu le budget communal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE la proposition de s'associer à l'étude juridique du Cabinet Coudray, via la commune de La Roche-Jaudy, en participant aux frais de justice au prorata du nombre de communes participantes,
- DIT que cette délibération annule et remplace la délibération n°2023.11.010 du 13/11/2023,
- AUTORISE le maire ou son représentant à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Le Maire, Norbert SAULNIER

Le/La secrétaire de séance,



Certifié exécutoire  
Mis en ligne le 15/02/2024  
Le Maire Norbert Saulnier

